

Poitou-Charentes, Charente-Maritime
Marans
quai du Maréchal Foch

Cale de carénage

Références du dossier

Numéro de dossier : IA17047046

Date de l'enquête initiale : 2016

Date(s) de rédaction : 2016

Cadre de l'étude : inventaire topographique Vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : cale, cale de construction

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : 2016, AR

Historique

Jusqu'en 1860, une simple grève ou "grave", située au lieu appelé "la Grave", servait de cale de carénage et de construction. Ce lieu se trouvait au creux d'une boucle de la Sèvre, sur la rive droite du fleuve, là même où le bassin a ensuite été creusé. Il incluait un chantier de construction et une habitation, rachetée par l'Etat pour en faire la maison du garde du port et un magasin de matériel des Ponts et chaussées.

En 1834, on envisage déjà de déplacer la cale, sujette à envasement, de l'autre côté de la Sèvre, au bout des magasins qui se trouvent alors le long de la rive gauche du port. En 1845, dans son projet de réaménagement du port qui prévoit le creusement d'un bassin à flot, l'ingénieur Marchegay propose la création d'une cale de radoub sur la rive nord du bassin, pour remplacer la cale de la Grave, engloutie par le bassin. Les travaux du port, incluant la cale, sont adjugés en 1859 à l'entreprise Aubert Frères, de Niort. Le 28 juillet 1862, la cale accueille son premier bateau en carénage.

Dans les années 1880, la transformation du bassin du port en bassin à flot (par la construction du canal maritime et de son écluse) entraîne une modification profonde de l'utilisation de la cale, en arrêtant l'effet des marées. Jusqu'ici, les bateaux pouvaient accéder à la cale à marée haute, ce qui est désormais impossible. Dès lors, en 1889, A. Bureau, propriétaire du chantier naval, équipe la cale de cabestans et de glissières pour hisser les bateaux.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle

Dates : 1860 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Aubert Frères (entrepreneur, attribution par source)

Description

Cette grande cale empierrée, de forme trapézoïdale, mesure 63 mètres de long à la base, et 22 mètres de large. Elle est inclinée à environ 10 %. Son pavage, en grande partie conservé sur sa partie sud-ouest, plus dégradé dans la partie nord-est, s'intercale entre des cloisonnements en bois reposant sur des pilotis. Chaque cloisonnement forme un rectangle de 5 mètres sur 4, contenant environ 835 pavés chacun. Les pavés sont des moellons venus de Niort pour la partie supérieure de la cale, de Marans pour la partie inférieure. Le tiers central de la cale est occupé par un "slipway" ou gril de carénage mobile, en métal, monté sur quatre rails.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon ; bois

Type(s) de couverture : toit à longs pans

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Statut de la propriété : propriété publique

Références documentaires

Documents d'archive

- Informations, documentation, photographies et notes de dépouillements d'archives fournies par M. René Durand (1924-2018), Marans.

Documents figurés

- 1820 : plan cadastral de Marans.
Archives départementales de la Charente-Maritime, La Rochelle : 3 P 5065
- 1806, 10 janvier : *Plan du port de Marans, traversé de la rivière de Sèvre avec le projet de redressement des quays et curement de son lit*, par l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées Tréton-Dumousseau.
Archives départementales des Deux-Sèvres, Niort : 3 S 14/3
- 1849 : *Plan de terrains appartenant à l'État à affermer pendant les années 1849,1850 et 1851*, par l'ingénieur Marchegay.
Archives départementales des Deux-Sèvres, Niort : 3 S 601/1

Illustrations



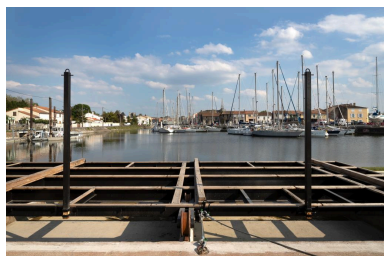
La cale vue depuis l'est.
Phot. Yannis Suire
IVR54_20171705210NUCA



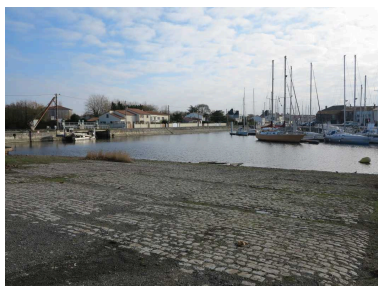
La partie nord-est de la cale,
empierrée, et le grill de carénage.
Phot. Yannis Suire
IVR54_20171705213NUCA



Le grill mobile au centre de la cale.
Phot. Yannis Suire
IVR54_20171705214NUCA



La cale vue depuis le nord-ouest.
Phot. Gilles Beauvarlet
IVR75_20221700519NUCA



La partie sud-ouest
de la cale, empierrée.
Phot. Yannis Suire
IVR54_20171705216NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Marans, les bords de Sèvre : présentation (IA17047023) Poitou-Charentes, Charente-Maritime, Marans

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Port de Marans (IA17047028) Poitou-Charentes, Charente-Maritime, Marans, , quai du Général Leclerc de Haucloque, quai du Maréchal Foch, quai du Maréchal Joffre, quai Georges Clemenceau, quai des Fusiliers Marins, place du Port

Chantier naval (IA17047048) Poitou-Charentes, Charente-Maritime, Marans, , chemin des Enfreneaux

Auteur(s) du dossier : Yannis Suire

Copyright(s) : (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



La cale vue depuis l'est.

IVR54_20171705210NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
tous droits réservés



La partie nord-est de la cale, empierrée, et le gril de carénage.

IVR54_20171705213NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
tous droits réservés



Le gril mobile au centre de la cale.

IVR54_20171705214NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
tous droits réservés



La cale vue depuis le nord-ouest.

IVR75_20221700519NUCA

Auteur de l'illustration : Gilles Beauvarlet

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La partie sud-ouest de la cale, empierrée.

IVR54_20171705216NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
tous droits réservés